



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVÉE VAROISE

Mai 2015

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Mai 2015—N° ISSN : 2259-3888

Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs,

Le soleil et la chaleur sont revenus. Bientôt l'été, ses plaisirs, les enfants, les amis... mais aussi ses risques. Nous avons eu la chance de ne pas avoir subi d'incendies de forêts significatifs depuis 2003 mais il nous faut rester vigilants.

La prévention, l'éducation, la surveillance, la détection rapide des départs de feux, l'organisation coordonnée des services (CCFF, SDIS...) y sont pour beaucoup.

En cas de sinistre, les ouvrages DFCI financés par l'État et le Conseil Départemental, réalisés et entretenus par les maîtres d'ouvrages en charge des PIDAF, permettent aux secours d'intervenir en sécurité pour protéger les personnes et les biens, mais, à titre individuel, la meilleure protection, et elle est obligatoire, réside dans le respect des Obligations Légales de Débroussailllements (les OLD). Le nouvel arrêté préfectoral du 30 mars 2015 a apporté des précisions plus claires et plus simples mais, simultanément, les autorités seront plus vigilantes afin qu'il soit respecté. Il y va de notre sécurité et de celles de nos voisins : Débroussailliez !

Par ailleurs, la forêt est de plus en plus à l'honneur et pourtant, elle est mal connue, voire même en butte aux idées fausses. Nous devons nous efforcer à faire accepter par le public que nos coupes sont des actes de gestion durable et non de la déforestation, que c'est bon et nécessaire pour l'avenir des forêts françaises et pour la biodiversité. Il faut que le public et les organisations qui, comme nous, défendent l'environnement, sachent que les forestiers sylviculteurs que nous sommes sont les « premiers capteurs de CO2 en France ».

Avec notre Fédération, nous nous y employons, sans relâche, y compris pendant l'été.

À bientôt en septembre.

Frédéric-Georges Roux
Président



Assemblée Générale 2015

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 17 avril 2015 à Roquebrune-sur-Argens en présence de monsieur Charles Laugier, conseiller régional en charge de la forêt, avec la participation de monsieur Luc Bouvarrel, directeur général de la Fédération Forêt Privée de France.



Monsieur Paul Heim, conseiller municipal, nous a adressé au nom du maire, Monsieur Luc Jousse qui s'était excusé, des mots de bienvenue. Madame Josette Mimouni, vice-présidente du nouveau Conseil Départemental, représentant le président Marc Giraud, retenue par une réunion de dernière minute, s'est jointe à nous en fin de matinée.

En dépit du délai pris cette année par La Poste dans la distribution de l'invitation, nous étions plus de 250 adhérents présents ou représentés avec des pouvoirs. Les statuts précisant que « *les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés* », l'assemblée pouvait délibérer et voter régulièrement.

Sommaire

- Éditorial
- Assemblée Générale 2015
- Les castanéiculteurs ne doivent plus être marrons
- Golfe de Port Cros : un parc à trous ?
- Au secours des tortues
- « En PACA, la Forêt Privée sort du bois »
- Fransylva : image et marque des syndicats
- *Forêts de France* : 10 numéros incontournables
- Les annonces de la forêt varoise

Assemblée Générale 2015 (suite)

Assemblée Générale statutaire

Le Président Frédéric-Georges Roux ouvre la séance en rappelant que le PV de l'AG 2014 statuant sur l'exercice 2013 figurait dans le numéro de juin 2014 de l'Écho de la forêt privée varoise et qu'il n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

Puis, il présente le rapport d'activité de l'année 2014 en donnant notamment quelques chiffres : participation à 117 réunions dont 34 Conseils d'Administration, AG et réunions de bureaux (syndicat 83, Union Régionale, syndicats 13 & 06, Fédération, CRPF), 16 AG de partenaires, 11 réunions pour créer l'interprofession et 56 autres réunions diverses.

Rapport financier

Christian Mercier, vice président et trésorier, présente le compte d'exploitation 2014 et propose d'affecter l'excédent (5711,53 €) au report à nouveau. Les dépenses (30 331,94 €) se répartissent ainsi :

- Services aux adhérents : 19 094 € (49%)
- Frais de personnel : 13 768 € (35%)
- Frais généraux : 6 470 € (16%)

Le nombre net des adhérents (913) est resté stable. Nous venons juste de lancer la campagne de recrutement projetée que la situation satisfaisante de notre trésorerie nous permet de financer.

Le Président met au vote les 3 premières résolutions qui sont approuvées à l'unanimité :

Résolution n°1 : « L'Assemblée Générale approuve le procès verbal de l'AG ordinaire de l'année 2014 »

Résolution n°2 (approbation du rapport moral) : « L'Assemblée Générale donne quitus au Président et au Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2014 »

Résolution n°3 : (approbation du rapport financier): « L'Assemblée Générale approuve les comptes 2014 et en donne quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration »

Administrateurs

Trois administrateurs sont arrivés au terme de leur mandat de 6 ans : Abel Lorgues qui, sollicité n'a pas répondu, Christian Mercier et Frédéric-Georges Roux qui sont candidats à leur succession. Le Président met au vote la résolution n° 4 qui est approuvée à l'unanimité :

Résolution n°4 : « L'Assemblée Générale renouvelle pour 6 années le mandat d'administrateur de Christian Mercier et Frédéric-Georges Roux.

Résolution n°5 : Aucun candidat ne s'étant présenté l'an dernier dans le cadre de l'année d'observation, la résolution n°5 est sans objet.

Le président fait appel aux candidatures nouvelles. Deux personnes postulent. Il met au vote la résolution n°6 qui est approuvée à l'unanimité :

Résolution n°6 : « L'Assemblée Générale prend acte des candidatures au Conseil d'Administration de deux administrateurs postulants dont l'élection définitive pour un mandat de 6 années lui sera proposée en 2016 lors de l'AG 2015, au terme de la période d'observation statutaire d'un an : Pierre de Pissy et Michèle Blanc.

Évolution des cotisations

Avant de présenter au vote le projet d'évolution des cotisations, le Président rappelle le contexte 2015 :

- Le budget prévisionnel 2015 est en équilibre (48.000 €).
- Le nombre d'adhérents est resté stable (autour de 900 avec beaucoup de petites surfaces).
- L'augmentation de la cotisation assurance RC souscrite auprès de Groupama atteindra en 2016 son troisième et dernier palier.
- Les frais généraux et le coût des services aux adhérents (circulaire, réunions, conseil et assistance, formation...) sont stabilisés.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration propose de ne pas augmenter les bases des cotisations pour 2016 et de limiter l'augmentation proportionnelle à la surface assurée à la seule augmentation de la cotisation assurance RC due à Groupama, soit 0,04 € par hectare assuré.

Il met au vote la résolution n°7 qui est approuvée à l'unanimité :

Résolution n°7 : cotisation 2016

« L'Assemblée Générale approuve la formule de calcul des cotisations annuelles proposée par le Conseil d'Administration. Celle-ci prendra effet au 1er janvier 2016 :

- Cotisation forfaitaire unique : 15 €
- Contribution aux services syndicaux départementaux :
 - Montant fixe : 16 €
 - Montant lié à la surface assurée :
 - 0,680 € / ha pour les 25 premiers hectares
 - 0,480 € / ha pour les 75 suivants
 - 0,380 € / ha entre 100 et 400 ha
 - 0,135 € /ha au dessus de 400 ha

Fin de l'Assemblée Générale statutaire.



Actions stratégiques

Avant la pause, un certain nombre d'actions stratégiques menées par le syndicat sont présentées plus en détail :

Au **niveau du syndicat départemental**

Michel Dard (membre du CESCE du Parc) fait état de la situation de la charte du Parc National de Port Cros, puis de l'étude du renouveau économique du pin pignon menée avec Forêt Modèle de Provence sous l'égide du Conseil Régional et du CRPF.

Puis le président décrit la campagne d'adhésion qui vient d'être lancée auprès de plus de 6.000 propriétaires de plus de 4 ha non encore adhérents.

Au **niveau régional**, Frédéric-Georges Roux, fait le point du Comité Régional Biomasse qui suit l'équilibre des approvisionnements prévus par les

grands consommateurs de résineux locaux (Fibre Excellence, E.ON, Inova, Pierrelatte et les chaufferies au bois de nombreuses collectivités).

Il explique les changements intervenus en 2014 au niveau de l'Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés dont il a été élu président en octobre dernier puis il décrit le rôle de la nouvelle interprofession régionale de la filière forêt-bois qui a été officiellement constituée le 30 janvier 2015 et dont il est administrateur, vice-président, représentant l'amont de la filière (propriétaires privés et publics et gestionnaires).

Au **niveau national**, Luc Bouvarel, Directeur Général de la Fédération Forêt Privée Française fait le point sur la nouvelle communication institutionnelle et notamment sur la marque Fransylva qui rassemble désormais tous les syndicats départementaux et unions régionales ainsi que sur les projets de communication 2015 (Fondation et Forum en novembre)

Après une courte pause, la table ronde sur le feu (droits, interdictions et obligations de débroussaillage...) réunit la DDTM, le SDIS et les CCFF. Elle fera l'objet d'un article spécifique dans notre prochain numéro.

Apéritif et déjeuner buffet convivial au centre Vacancel. Puis, pour les courageux (une quarantaine), une balade à pied jusqu'au rocher rouge de Roquebrune, sur les terres de notre administratrice Katia Lagarde qui se terminera par une collation servie dans sa propriété.

Les castanéiculteurs ne doivent plus être marrons

La Fédération des chasseurs du Var est plus que réticente pour indemniser les dégâts de gibier (sangliers/chevreuils) causé à nos plantations et notamment à nos châtaigneraies.

Lors de la dernière AG des chasseurs, nous avons appris que « nous n'indemnisons pas les pertes de récoltes de châtaignes car nous n'avons pas d'estimateurs pour ce type de dégâts ». Argument un peu léger et le Syndicat des producteurs de châtaignes du Var va se charger de combler cette carence !

De son côté, Julien Vert, chef du service Environnement et Forêt à la DDTM du Var a rappelé qu'il était anormal que les producteurs de châtaignes professionnels (inscrits à la MSA) ne soient pas pris en compte comme tous les autres producteurs agriculteurs : « en cas de dégâts significatifs dus au gibier entraînant une perte de récolte cer-



taine, il convient d'adresser les demandes d'indemnisation à la Fédération à Brignoles. En cas de refus, faites passer le dossier à la DDTM. »

Certes, la culture de la châtaigne (vergers) n'est pas de la sylviculture (forêt) mais nombre de nos adhérents adhèrent aux deux syndicats, ce qui justifie notre solidarité.

Michel Dard

Golfe de Port Cros : un parc à trous ?

Une île entourée de terres (et de forêts)

Vous le savez, le Parc National de Port Cros se trouvant à l'étrémité dans sa petite île, a, dans un premier temps, conquis les 3/4 de Porquerolles et s'apprête à s'étendre sur la partie de notre littoral varois visible depuis les îles d'Hyères : de la Commune de La Garde à celle de Ramatuelle (soit 24 000 ha dont 14 500 d'hectares forestiers)



Le commissaire mène l'enquête

Vous savez aussi que les résultats de la Commission d'enquête donnent 95% d'avis favorables à cette extension du Parc de P.C... alors que plus de 7 des 11 maires des communes concernées y sont défavorables ! Comment accorder encore la moindre crédibilité à ces enquêtes longues et très coûteuses... En outre, avec la possibilité de donner son avis par internet, le citoyen « local » est automatiquement broyé par le « mondial ». Nous, forestiers, avons contre nous les réseaux mondiaux des associations, espèces en voie de prolifération, qui prétendent « protéger la Nature »...

En quelques clics elles peuvent déclencher l'avalanche des avis de leurs membres du monde entier... et nous, les indigènes autochtones, n'avons aucune chance de peser dans le décompte.

Le conseil de révision

Que va-t-il se passer maintenant ? La Commission d'enquête, après avoir fait les louanges intarissables de la Charte qui lui était soumise, avec un manque évident d'objectivité (j'ai participé à une réunion avec les enquêteurs à Hyères) a cependant reconnu que quelques mises au point étaient nécessaires... principalement dans les annexes. Ainsi la carte des vocations recommande de maintenir en « terres à vocation agricole » des

zones déjà construites ! Les autorités du Parc vont donc examiner ces remarques et, le 20 mai un Conseil d'Administration va mettre au point la Charte révisée - en fait très peu - pour la transmettre au Conseil National de Protection de la Nature, grand maître à bord après Dieu.

Cet automne 2015 le Conseil d'État va examiner cette Charte d'un volume impressionnant (347 pages à ce jour). Il en sortira, en décembre 2015, un « Décret pris en Conseil d'État » donnant force publique à la Charte.

Les maires bientôt sous pression

Janvier, février, mars, avril 2016 : Il va y avoir de l'ambiance dans les Conseils Municipaux ! En effet fin avril messieurs les Maires apposeront ou pas leur signature à la dernière page de la Charte (courage, ne sombrez pas dans la facilité en feuilletant le document par la fin pour trouver la case réservée à la signature; Prenez la peine de tout lire dans l'ordre habituel et ne vous laissez pas déstabiliser par vos minorités qui ont beau jeu de critiquer vos décisions avec des arguments simplistes sortis de leur contexte).

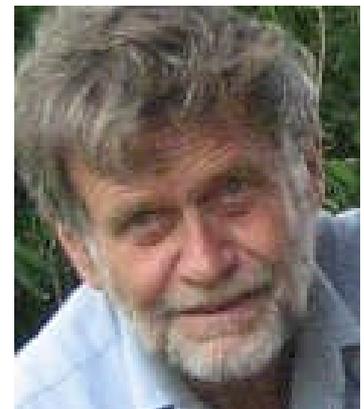


Nul doute que la pression de l'État, qui tient à ce classement sera forte : monts et merveilles seront suggérés aux « parqués » pour qui l'Europe et la Nation reconnaissantes sont prêtes à « bourses délier »... ce qui est d'autant plus aisé quand elles sont vides ! Si les maires sont restés dans leur position, celle de ne pas perdre leurs prérogatives de gérer leurs communes librement, avec leurs conseils municipaux (mais déjà soumis à de nombreuses contraintes : SCOT, SRCE, trames vertes

et bleues, Natura 2000...) alors le Parc sera un Parc-Emmental (avec des trous) au lieu du Parc-Gruyère (sans trous) souhaité par ses promoteurs !!!

Nous pensons qu'il y a lieu d'en « faire tout un fromage » ?

Alors, le Port, salut ! c'est écrit dessus.



Michel Dard

Au secours des tortues

Les tortues sont en danger

Y aurait-il plusieurs façons de sauver les tortues : les mettre sous cloche, leur coller des roues ou les plastifier ?

Madame T n'est pas un animal comme les autres. Âgée de 90 ans, cette pauvre tortue du Pays de Galles s'est fait mordre les pattes avant par des rats ! Pour la soigner, ses propriétaires ont eu l'idée étonnante mais efficace de remplacer les membres de la tortue par des roulettes.



Dale, ingénieur en mécanique, lui a greffé des roulettes en guise de pattes. L'opération a consisté à amputer les membres affectés, puis des roues ont été prélevées d'un jouet pour enfant, un petit avion. L'essieu fut fixé à l'aide de résine sur la carapace de la tortue.

Selon ses propriétaires, l'animal a très vite maîtrisé cette nouvelle forme de déplacement mis à part dans les virages. Il semblerait également qu'elle parvienne à avancer deux fois plus vite qu'avant en s'aidant de ses pattes arrière pour avancer.

De son côté Cléopâtre, qui n'est pas reine d'Égypte, va enfin retrouver une vie normale grâce à une carapace imprimée en 3D

Sa carapace est très fragile et risque de s'infecter. Un étudiant de l'université du Colorado a donc eu la brillante idée de lui fabriquer une prothèse en 3D ! Après 600 heures de travail, Cléopâtre a eu droit à une carapace toute neuve.

Cléo souffre d'un problème qui provoque des excroissances en forme de pyramides comme si cela était dû à une mauvaise nutrition. Il y a aussi des fractures qui pourraient s'infecter, surtout lorsque les tortues s'accouplent en grimpant l'une sur l'autre. C'est pourquoi Roger a utilisé du plastique à base de maïs biodégradable pour imprimer le produit final. Il permettra de protéger Cléo jusqu'à ce que sa carapace guérisse totalement dans quelques années, maintenant qu'elle a adopté une bonne alimentation.



RNN de la Plaine des Maures

En 2009, au moment de l'enquête d'utilité publique, à l'unisson avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général du Var, notre Syndicat s'était prononcé contre ce classement.

Mais, démocratie écologique mondiale oblige, ces voix locales ne comptaient que pour trois, face aux internautes du fin fond du Québec et autres défenseurs individuels des droits de la bête qui ont été voter dix fois dans chacune des communes concernées et nous avons hérité de la mise sous cloche d'acier dissimulée dans sa cloche de velours.

Cette Réserve Naturelle Nationale va bon train, mais, comme nous nous y attendions, (nous avons soulevé le lièvre dès les premiers mois) elle avance au rythme de la tortue : alors que la loi dit explicitement qu'un plan de gestion doit être rédigé et approuvé dans un délai de trois ans, nous en attendons toujours la sortie définitive.



Reconnaissons donc notre erreur de 2009 : il n'y a pas eu d'excès de vitesse et les tortues de la plaine se portent bien

Frédéric-Georges Roux

« En PACA, la Forêt Privée sort du bois »

Pénurie et conflit d'usage

Est-il utile de rappeler que nos forêts varoises regorgent de bois sur pied (nous ne les exploitons guère depuis deux générations) et qu'elles prennent de plus en plus d'espace (nous prélevons à peine 20% de l'accroissement annuel).

Mais la demande croît à la vitesse grand V : Fibre Excellence à Tarascon, E.ON à Gardanne, Inova à Brignoles, la chaufferie de Pierrelatte dans la Drôme... si bien que si nous ne nous mobilisons pas assez (à condition que les conditions techniques et économiques soient favorables). La pénurie va entraîner des conflits d'usage et une excessive flambée des prix que tous redoutent et notamment les petites chaufferies des collectivités territoriales qui ont peur de manquer du bois local qui risque d'être avalé par les ogres.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

C'est pourquoi, en février, l'Agence pour la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), qui gère le « fonds chaleur » a lancé un appel à manifestation d'intérêt, appelé Dynamic Forêt-Bois, visant à faire émerger du terrain des projets collaboratifs permettant la mise en œuvre d'actions innovantes, opérationnelles et structurantes à l'échelle des territoires, afin de favoriser la mobilisation de bois additionnel pour les chaufferies biomasse du fonds chaleur.

Les projets éligibles, qu'il fallait présenter au plus tard le 29 avril, devaient être de nature multipartenaire, avec un minimum de deux partenaires par projet, dont un acteur faisant partie de la catégorie « acteur économique ». Les dossiers impliquant un nombre plus élevé d'acteurs et une forte dimension collective sont prioritaires. Chaque projet doit intégrer des actions portant sur au minimum deux des trois thématiques suivantes :

- Investissements matériels et immatériels des opérateurs du secteur forestier et des sociétés d'approvisionnement en bois énergie,
- Investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers,
- Animation des propriétaires forestiers et des opérateurs économiques ainsi que des actions d'information et de concertation locale

La Forêt Privée a décidé de répondre

Impliquée depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre du Comité Régional Biomasse, l'Union Régionale de la Forêt Privée de Provence-Alpes-Côte d'Azur est incontestablement au cœur de la problématique de la mobilisation du bois énergie. Ses analyses et rapports sur les freins, les conflits d'usage, les aspects communica-

tion, pédagogie et rémunération de la ressource (publiés en 2013 et 2014) font autorité et contiennent l'essentiel des grandes lignes de recommandations à suivre pour répondre à une demande en très forte croissance.

Si l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME vise essentiellement à sécuriser l'approvisionnement en biomasse des chaufferies financées par le Fonds Chaleur, il est clair que l'équilibre des usages ne sera atteint que dans la mesure où la mise sur le marché de bois-énergie d'origine régionale sera rapidement multipliée par un facteur au moins supérieur à deux.

La mobilisation de bois « plus » à destination du bois énergie conduira de fait à un accroissement de la récolte pour les autres usages complémentaires et induits.

La ressource est là, en quantité largement suffisante, principalement dans les forêts privées qui ne sont pas exploitées, même quand elles ont des plans simples de gestion, mais elle ne sort pas pour un grand nombre de raisons parfaitement identifiées.

C'est la raison pour laquelle l'Union Régionale des Syndicats représentant les propriétaires forestiers privés devait, en s'appuyant sur le CRPF, établissement public au service des propriétaires privés, être le moteur de la mobilisation. Qui d'autre en effet est plus concerné et surtout plus légitime pour amener les dizaines de milliers de propriétaires (226.000 en PACA possédant plus d'un million d'hectares de bois) à évoluer d'un rôle passif de propriétaire foncier à celui de gestionnaire, puis de sylviculteur pour aboutir enfin à celui d'acteur économique, producteur de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie, et notamment le « bois plus » qui manque pour satisfaire tous les besoins ?

Nous avons fédéré à nos côtés une équipe de partenaires complémentaires de la filière Forêt-Bois et notamment le SEFSAM (Syndicat des Exploitants Forestiers et des Scieurs Alpes-Méditerranée), la Sarl Patrick Bayle, auxquels se sont joints des acteurs économiques et territoriaux indispensables (experts et collectivités) ! Alcina, Nicolas Luigi, l'Institut technologique FCBA, la Communauté du Pays d'Aix et Forêt Méditerranéenne.

Nous avons soumis notre projet qui pourra être subventionné jusqu'à 70% par l'ADEME le 28 avril. Il porte le nom « **En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Forêt Privée sort du bois** ». Tout un programme.

Frédéric-Georges Roux

Fransylva : image et marque des syndicats

Trois familles d'organismes sont au service des forestiers privés français, avec trois rôles différents mais complémentaires :

- Les syndicats départementaux, regroupés localement en unions régionales (UR) et au sein de la Fédération « Forestiers Privés de France » au niveau national, qui représentent et défendent TOUS les propriétaires, adhérents ou non, et sont régis par le code du travail et la loi de 1884.
- Les coopératives (réunies au niveau national au sein de l'Union de la Coopération Forestière) qui gèrent les forêts de ceux d'entre-nous (coopérateurs) qui ne souhaitent pas le faire eux-mêmes.
- Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et ses établissements régionaux (les CRPF). Le CNPF est un établissement public administré par des propriétaires forestiers élus, dont les ingénieurs et techniciens sont à notre service pour nous conseiller, nous orienter et préparer l'approbation de nos documents de gestion durable (PSG, RTG, CBPS...).



Nous sommes tous copropriétaires du logo « Forêt Privée Française », ce qui a créé de nombreuses confusions. C'est pourquoi, en 2014, nous avons décidé de trouver le moyen de différencier nos rôles en renforçant chacun notre image.

Le CNPF et les Coopératives ont adopté un logo qui leur est propre.

Parallèlement, le Conseil d'Administration de notre Fédération a choisi, en 2014, un nom de marque, FRANSYLVA, et un logo qui est le nôtre, celui du syndicalisme, de la représentation et de la défense de la propriété forestière privée.

Progressivement nous allons tous, unions régionales et syndicats départementaux nous rallier à notre nouvelle bannière. Avec FRANSYLVA nous serons vite mieux reconnus, plus unis, plus forts, et plus incontournables que jamais.



D'ores et déjà, le Var, les Bouches-du-Rhône et l'Union Régionale sont FRANSYLVA et ont commencé à en adopter le logo et la charte graphique.

Forêts de France : 10 numéros incontournables

Mais qui êtes-vous donc, propriétaire forestier, en plus adhérent fidèle de notre Syndicat, pour ignorer *Forêts de France* ?

Avez-vous conscience que seulement 10% de nos adhérents sont abonnés à cette revue mensuelle des forestiers privés, 10 numéros par an illustrés, en couleurs, rédigés à votre intention par des professionnels, pour les « acteurs économiques » que vous êtes ?

Chaque mois, 52 pages d'informations pour vous aider à connaître et comprendre l'actualité forestière, les opportunités des marchés du bois énergie et du bâtiment, les évolutions législatives et fiscales, mais également notre engagement de premier capteurs de CO² en France.

Forêts de France vous livre aussi les bonnes pratiques et les exemples des autres forestiers. *Forêts de France* vous conseille et vous défend contre les attaques qui nous menacent.



Pour perdurer et maintenir sa qualité, *Forêts de France* a besoin de vous mais vous avez aussi besoin de *Forêts de France*.

C'est pourquoi, afin de vous faire découvrir *Forêts de France*, votre syndicat a décidé, en accord avec Fransylva, la Fédération des forestiers privés de France, de participer, à hauteur de 10 € à chaque nouvel abonnement.

En tant qu'adhérent du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var vous bénéficierez, jusqu'au 30 septembre d'une formule spéciale d'abonnement : 42 € pour la première année au lieu de 52 € en remplissant le bulletin spécial Var joint à cet envoi et en le retournant, avec votre règlement à *Forêts de France*, 8 rue de la Trémoille, 75008 Paris.

Non seulement je vous en remercie, mais je vous assure que vous ne serez pas déçu.

Frédéric-Georges Roux



Les Annonces de la Forêt Varoise



**Un seul numéro de téléphone pour les annonces.
Renseignements uniquement le mardi et vendredi
matin au tél.: 04.94.50.09.70. Merci.**

PROPRIETES A LA VENTE :

NOUVEAU:

- 3.6 ha sur Montauroux avec très belle vue

Toujours d'actualité:

- 41 ha sur Bargemon/Seillans
- 5 ha sur Carcès en bordure de barrage près de la Guinguette avec petit parking dispo le long de la route.
- 5 ha en deux parcelles sur La Cadière d'Azur
- 133 ha d'un seul tenant sur Mons (PSG en cours)
- 10 ha de chênes et châtaigniers sur Pignans.
- 4,5 ha sur La Roquebrussanne
- 16 ha sur Aups avec chênes truffiers

- 8,4 ha sur Tourrettes
- 10 ha sur Vérignon avec source et chênes truffiers
- 2,5 ha sur La Roquebrussanne
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole ; 145 ha St Maximin ; 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha sur Vidauban, facile d'accès
- 10 ha sur Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 4,83 ha sur Lorgues
- 6 ha sur Bormes les Mimosas
- 17 ha sur Cabasse de pins et de chênes
- 1100 m² parcelle D19 a Artignosc sur Verdon
- 250 ha sur St Maxime

VENDU

- 7,8 ha sur La Crau ; rive droite du Réal Martin

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat.

Les adresses utiles

Centre Régional de la Propriété Forestière - Antenne du Var.

Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 Le Luc



Var Ouest : Jean-Marc Corti Tél. : 04.94.50.11.51

06.73.48.22.35 - Mail : jean-marc.corti@crpf.fr

Var Est : Joël Perrin Tél. : 04.94.50.11.52

06.01.32.12.21 - Mail : joel.perrin@crpf.fr

Secrétariat du CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin. Mail : secretariat.lleluc@crpf.fr

Coopérative Provence Forêt

Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 Le Luc



Var Est : Emmanuel Atanoux Tél. : 06.82.45.58.72

Var Ouest : Jérôme Boléa Tél. : 06.72.00.33.76

ASL Subéraie Varoise



Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92 Techniciens de l'ASL :
Gisela Santos, Chloé Monta et Antoine Spina

Liens pour les internautes

La majorité des réponses aux questions que vous vous posez se trouve sans doute sur le site « Le portail des forestiers privés », tout y est, enfin presque :

www.foretpriveefrancaise.com avec la possibilité d'accéder directement aux infos de notre région :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/paca/> ou sur le site du CRPF PACA : <http://www.ofme.org/crpf/> qui donne un accès direct à ses centaines de fiches pratiques que vous pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre-nous :

<http://www.ofme.org/crpf/fiches.php>
L'observatoire de la forêt méditerranéenne :

<http://www.ofme.org/>

La Coopérative Provence Forêt :

<http://www.provenceforet.fr/>

L'ASL Suberaie Varoise : <http://www.suberaievaroise.com/>

La certification PEFC : <http://www.ofme.org/pefc-paca/>

La revue Forêt Méditerranéenne :

<http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/>

Les disposition quotidiennes d'accès aux massifs forestiers varois en fonction du risque incendie :

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html>

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : spfsvr@sfr.fr

Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

